

## GAZELEY

Numéro : 53 Date de dépôt : 24/09/2020 Heure de dépôt : 00:05 Observation déposée par email :  Modéré :

## Observation :

je suis contre l'installation d'Amazon sur le site de Pétroplus.  
prévu:.

- Les nouvelles plateformes géantes de e-commerce sont incompatibles avec la transition écologique de notre économie car elles entraîneront l'importation de plus d'1,3 milliard de produits supplémentaires en France.Or il est urgent de diminuer les gaz à effet de serre liés à ces importations. Le réchauffement du climat sera catastrophique si on n'agit pas très vite.

-Ces plateformes détruisent 2 à 3 fois plus d'emplois qu'elles n'en créent.-  
- En France : le e commerce non alimentaire va probablement détruire 26 000 emplois en 2020.-

Surproduction et surconsommation sont incompatibles avec la sobriété nécessaire à la transition écologique-

- Les 101 millions de clients « Prime » d'Amazon consomment deux fois plus que des clients normaux et ont commandé 6,16 milliards de produits en 2018. Le « prime » est un service payant, les clients ont donc tendance à rentrer dans des logiques de rentabilisation et sont abreuvés d'offres promotionnelles sur les produits et de la livraison gratuite en 24h

## Artificialisation des sols

Un entrepôt de e-commerce artificialise en moyenne 3 fois plus d'espace qu'une zone commerciale.

## Fraude fiscale

- 98% des vendeurs des places de marché d'Amazon et C Discount fraudent la TVA, pour un déficit supérieur à 1,5 milliard d'euros en 2019 !

- Amazon évite l'impôt sur les bénéfices : au total Amazon aurait payé moins de 100 millions d'euros d'impôts en France en 2017, pour un chiffre d'affaire estimé à 6,5 milliards environ.

## Démocratie

78 % des français sont favorables au moratoire sur les entrepôts de e-commerce et les zones commerciales en périphérie.

Nous nous joignons à la demande de la Convention Citoyenne pour le climat et demandons un moratoire pour :

- lutter contre le changement climatique et l'artificialisation des sols
- préserver les emplois
- lutter contre l'évasion fiscale
- éviter le dumping européen

## Pièce(s) jointe(s) :

Numéro : 54 Date de dépôt : 24/09/2020 Heure de dépôt : 01:59 Observation déposée par email :  Modéré :

Observation :

Pour respecter l'accord de Paris dans le secteur de la distribution, tout en préservant les emplois, il est impératif de stopper l'implantation de nouveaux entrepôts de e-commerce. Les projets d'entrepôts d'Amazon et d'Alibaba entraîneront l'importation de plus d'1,3 milliard de produits supplémentaires en France tout en détruisant deux fois plus d'emplois qu'ils n'en créent et en artificialisant les sols. Le ratio CO2 émis/emplois créés est donc extrêmement négatif. Les plateformes géantes de e-commerce sont donc incompatibles avec la transition écologique de notre économie.

1. Le moratoire : nécessaire pour lutter contre le changement climatique et l'artificialisation des sols
2. Le moratoire: nécessaire pour préserver les emplois
3. Le moratoire: nécessaire pour lutter contre l'évasion fiscale
4. Il n'y aura pas de dumping européen
5. Arguments juridiques en faveur d'un moratoire

La livraison rapide provoque l'accroissement du transport aérien  
Tous les projets d'entrepôts d'Amazon en France se trouvent à proximité d'un aéroport. Pour assurer la livraison 24h, Amazon a augmenté le trafic aérien de 29% entre 2018 et 2019 aux Etats-Unis

Les entrepôts sont responsable d'une artificialisation croissante  
Aujourd'hui les équipements commerciaux qui causent le plus d'artificialisation sont les entrepôts d'e-commerce, en expansion rapide sur le territoire. Les 9 projets d'Amazon vont ainsi artificialiser autant de terrain que 14 zones commerciales. Statistiquement, l'e-commerce consomme trois fois plus d'espace qu'une zone commercial.

Source:

<https://www.prologis.fr/logistics-industry-research/dossier-special-covid-19-6-lacceleration-de-levolution-d-u-commerce>

La Convention Citoyenne pour le Climat a entendu inclure le moratoire sur les entrepôts de e-commerce  
Le groupe qui a travaillé sur l'artificialisation n'était pas en faveur de la traduction du comité légistique qui a omis beaucoup de choses, y compris les entrepôts de e-commerce. La CCC qui avait pour ambition de préserver les coeurs de ville, de limiter l'artificialisation et de limiter le trafic routier souhaite l'inclusion des entrepôts de e-commerce.

Cela a été confirmé par William Aucant sur France Inter

En outre, le Gouvernement peu satisfait de nombreuses rédactions du comité légistique s'est réservé le droit de réécrire l'ensemble des mesures de la Convention. Il ne serait donc pas honnête de refuser d'inclure les entrepôts de e-commerce dans la rédaction alors que les citoyens le demande.

Pièce(s) jointe(s) :



**Numéro :** 55      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 06:56      Observation déposée par email :       Modéré :

**Observation :** Pour respecter l'accord de Paris dans le secteur de la distribution, tout en préservant les emplois, il est impératif de stopper l'implantation de nouveaux entrepôts de e-commerce.

Les projets d'entrepôts d'Amazon et d'Alibaba entraîneront l'importation de plus d'1,3 milliard de produits supplémentaires en France tout en détruisant deux fois plus d'emplois qu'ils n'en créent et en artificialisant les sols.

Le ratio CO2 émis/emplois créés est donc extrêmement négatif.

Plus particulièrement dans l'agglomération rouennaise , le flux transport routier généré autour du projet de site sur le territoire de Petit-Couronne, aggravera les pics de circulation routière et pollutions afférentes déjà problématiques.

Une plateforme géante de e-commerce est donc incompatible avec la transition écologique souhaitée de notre économie, tant au niveau local que national

Pièce(s) jointe(s) :

---

**Numéro :** 56      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 07:31      Observation déposée par email :       Modéré :

**Observation :** Je suis contre l'implantation d'un entrepos Amazon. Cette entreprise américaine ne paie pas les impôts qu'elle devrait en France, elle concurrence de façon déloyale les commerces de proximité.

**Pièce(s) jointe(s) :**

---

**Numéro :** 57      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 07:50      Observation déposée par email :       Modéré :

**Observation :** Je suis contre ce projet car Amazon a des pratiques sociales et environnementales complètement dégradants. Je ne veux pas notamment qu'ils détruisent les invendus au lieu d'en faire don. De plus Amazon défavorisé les commerces et artisans locaux. On n'en a pas besoin. Dehors..

**Pièce(s) jointe(s) :**

---

**Numéro :** 58      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 08:07      Observation déposée par email :       Modéré :

Observation : On sait à présent que le mirage de la création d'emplois sur les sites d'amazone n'est qu'un leurre, puisque pour un emploi créé sur le site, plus de 2 emplois disparaissent ailleurs.  
On constate également que ce sont presque exclusivement des emplois à faible valeur ajoutée et dont amazone organise et prévoit la précarité et la disparition à terme par sa politique de robotisation progressive à tous les niveaux.  
Par ailleurs, le développement quasi exponentiel de ce type de commerce multiplie les approvisionnements et l'acheminement de produits dans un contexte de mondialisation, avec un impact environnemental en contradiction absolue avec les objectifs de l'accord de Paris.

Pièce(s) jointe(s) :

---

**Numéro :** 59      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 08:41      Observation déposée par email :       Modéré :

**Observation :** Amazon est un Destructeur d'emploi pour un emploi créé 2 sont détruits. Ne parlons même pas des conditions de travail = esclavagiste moderne.  
Augmentation du trafic routier  
Défendons nos commerce de proximité plutôt que de subventionner des géants qui ne paie pas d'impôts sur le territoire.

**Pièce(s) jointe(s) :**

---



**Numéro :** 60      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 08:53      Observation déposée par email :       Modéré :

Observation : Je m'oppose à ce projet, autant destructeur de bien vivre social, que d'emploi et d'environnement.

Pièce(s) jointe(s) :

---

**Numéro :** 61      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 09:09      Observation déposée par email :       Modéré :

Observation : bonjour,

Amazon fonctionne selon un modèle économique agressif, destructeur d'emplois, pratiquant une politique de prix très bas avec comme objectif d'éliminer la concurrence.

ce modèle économique va contribuer à détruire plus d'emplois qu'il va en créer: la robotisation annoncée va créer moins d'emplois qu'ils en annoncent.

cette activité va accroître de manière considérable le nombre de camions sur les routes, entraînant plus de pollution, plus de nuisances pour les riverains. cette nouvelle activité va menacer les commerces de proximité qui vont subir de plein fouet cette concurrence agressive occasionnant des fermetures de petits magasins en centre ville. cette entreprise s'organise pour contourner l'impôt en France. De plus le fait qu'ils avancent masqués via d'autres entreprises est quand même révélateur d'un mode de fonctionnement opaque.

Pièce(s) jointe(s) :

---

**Numéro :** 62      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 09:10      Observation déposée par email :       Modéré :

Observation :

Bonjour,

Je vous demande de rejeter cette demande d'autorisation d'exploiter une base logistique ainsi que le permis de construire qui s'y rattache. Voici quelques arguments:

Climat

- Ces plateformes géantes de e-commerce sont incompatibles avec la transition écologique de notre économie car elles entraîneront l'importation de plus d'1,3 milliard de produits supplémentaires en France.

- La fabrication et le transport des produits textiles et électroniques représentent près du quart des émissions importées en France (environ 10% des émissions totales). L'industrie textile, à elle seule, est le quatrième émetteur mondial de gaz à effet de serre mondial.

- Pour respecter l'accord de Paris (maintenir le réchauffement climatique à + 1,5°C) et réduire la catastrophe climatique en cours, il faudrait d'ici 2030 diviser par 10 les ventes de textile neuf et par 3 les ventes d'électroniques.

Alors que 39 vêtements et 13 produits électriques et électroniques par habitant ont été commercialisés en 2019 en France !

- Pour assurer la livraison 24h, Amazon a augmenté le trafic aérien de 29% entre 2018 et 2019 aux Etats-Unis.

Emploi et dumping

- Ces plateformes détruisent 2 à 3 fois plus d'emplois qu'elles n'en créent.

- L'e-commerce a provoqué la destruction nette de 270 000 à 300 000 emplois en 10 ans aux Etats-Unis. 75 000 magasins supplémentaires vont fermer d'ici 2026. Au Royaume-Uni : 13 000 emplois disparus dans le commerce en 2018.

- En France : le e commerce non alimentaire va probablement détruire 26 000 emplois en 2020.

- Les PME françaises ne représentent que 4,7% des vendeurs tiers d'Amazon.fr.

- Les acteurs de la vente en ligne pratiquent un dumping sur les prix avec la réduction du besoin en main d'œuvre pour le même niveau de service que la vente en magasin.

Surproduction et surconsommation

- En France, Amazon est déjà 1er distributeur de produits électroniques et 1er distributeur en ligne de produits textiles. Elle veut doubler sa surface de stockage, donc son activité, d'ici 2021, avec 11 nouveaux entrepôts et centres de tri.

- Amazon a commercialisé 15 milliards de produits dans le monde en 2018.

- Les 101 millions de clients « Prime » d'Amazon consomment deux fois plus que des clients normaux et ont commandé 6,16 milliards de produits en 2018. Le « prime » est un service payant, les clients ont donc tendance à rentrer dans des logiques de rentabilisation et sont abreuvés d'offres promotionnelles sur les produits et de la livraison gratuite en 24h !

## Artificialisation des sols

Un entrepôt de e-commerce artificialise en moyenne 3 fois plus d'espace qu'une zone commerciale.

## Fraude fiscale

- 98% des vendeurs des places de marché d'Amazon et C Discount fraudent la TVA, pour un déficit supérieur à 1,5 milliard d'euros en 2019 !

- Amazon évite l'impôt sur les bénéfices : au total Amazon aurait payé moins de 100 millions d'euros d'impôts en France en 2017, pour un chiffre d'affaire estimé à 6,5 milliards environ.

## Démocratie

78 % des français sont favorables au moratoire sur les entrepôts de e-commerce et les zones commerciales en périphérie.

Nous nous joignons à la demande de la Convention Citoyenne pour le climat et demandons un moratoire pour :

- lutter contre le changement climatique et l'artificialisation des sols
- préserver les emplois
- lutter contre l'évasion fiscale
- éviter le dumping européen

Cordialement,

JC Amand

Pièce(s) jointe(s) :

---

**Numéro :** 63      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 10:16      Observation déposée par email :       Modéré :

Observation : M. Le commissaire enquêteur - Gazeley Magenta 26,

Je m'oppose fermement à l'exploitation par Amazon d'un entrepôt de e-commerce à Petit-Couronne.

Pièce(s) jointe(s) :

---

**Numéro :** 64      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 10:47      Observation déposée par email :       Modéré :

**Observation :** Une installation de cette entreprise sur Rouen est un signe fort montrant qu'on abdique face au droit du travail allant vers une uberisation totale de la société. C'est aussi un signe fort contre le commerce de proximité.

**Pièce(s) jointe(s) :**

---

**Numéro :** 65      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 11:21      Observation déposée par email :       Modéré :

**Observation :** Monsieur Le Préfet de la Seine Maritime,

Je vais essayer de faire appel à votre bon sens....

Le gouvernement et le président de la république française ont décidé en mars dernier de confiner la population.

Ce confinement a révélé la nécessité de privilégier le commerce de proximité, le recentrage des ressources indispensables à notre survie au niveau LOCAL et pas MONDIAL. Comprenez vous ?

Je suppose qu'en qualité de Préfet, vous n'avez manqué de rien car vous êtes un privilégié. Je tiens de tel propos non pas pour vous manquer de respect mais bien parce que tout le problème est là. Vous n'êtes pas concernés.

Aujourd'hui, si vous êtes aussi sourd que celui qui nous gouverne vous allez installer ce gafam qui ruine nos petits commerces, mais tel est votre ambition de faire en sorte d'appauvrir les gens mais pourquoi ? Pourquoi n'aimez vous pas l'être humain ? Pourquoi être à la tête de l'état impose systématiquement la destruction de la vie ?

Par conséquent et sans surprise, je suis contre l'implantation d'Amazon sur ce site.

Vos solutions sont toujours trop faciles et courtermistes.

Les conséquences sur le trafic lié aux camions sur une agglomération déjà polluée, notre passé avec Lubrizol, cette manie de croire que l'emploi va tout résoudre mais à quoi pensez vous ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes sincères salutations.

Pièce(s) jointe(s) :

---

**Numéro :** 66      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 11:23      Observation déposée par email :       Modéré :

**Observation :** je regrette vivement que l'ouverture de cette enquete n'ait pas fait l'objet d'une publicité suffisante afin que l'on puisse y participer ! j'apprend son existence la veille de sa cloture...je suis totalement opposé à cette implantation qui va contribuer à faire disparaître les commerces locaux en supprimant plus d'emplois qu'elle n'en créera.  
Hubert Charvet

**Pièce(s) jointe(s) :**

---



**Numéro :** 67      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 11:31      Observation déposée par email :       Modéré :

**Observation :** Je m'oppose à ce projet parce que ce type de commerce est une menace pour les petits commerçants, qu'elle favorise la surconsommation et menace notre environnement, et parce que l'argument de l'emploi n'est pas recevable car il est bien connu que les employés d'Amazon sont victimes de conditions de travail indécentes.

**Pièce(s) jointe(s) :**

---

**Numéro :** 68      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 11:57      Observation déposée par email :       Modéré :

**Observation :** Je m'oppose fermement à l'implantation de la plateforme Amazon dans la métropole rouennaise : celle-ci achèverait de dévaster le commerce de proximité de la ville de Rouen et des communes de l'agglomération, déjà si mis à mal par les crises diverses dont la récente pandémie. L'argument de la création d'emplois ne tient pas au regard des risques majeurs de destructions que cette implantation engendrerait. Les habitants de la Métropole n'ont pas besoin d'Amazon !

**Pièce(s) jointe(s) :**

---

**Numéro :** 69      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 12:51      Observation déposée par email :       Modéré :

**Observation :** Je suis contre le projet d'implantation d'Amazon.

En effet, nous savons que les plateformes de e-commerce détruisent 2 à 3 fois plus que ceux qu'elles créent. Les acteurs de la vente en ligne pratiquent un dumping sur les prix avec la réduction du besoin en main d'œuvre pour le même niveau de service que la vente en magasin.

Ces plateformes géantes de e-commerce sont incompatibles avec la transition écologique de notre économie car elles entraîneront l'importation de plus d'1,3 milliard de produits supplémentaires en France.

Pour respecter l'accord de Paris (maintenir le réchauffement climatique à + 1,5°C) et réduire la catastrophe climatique en cours, il faudrait d'ici 2030 diviser par 10 les ventes de textile neuf et par 3 les ventes d'électroniques. Hors le e-commerce contribue à la vente de ces produits et amène plus globalement à la surconsommation. Les 101 millions de clients « Prime » d'Amazon consomment deux fois plus que des clients normaux et ont commandé 6,16 milliards de produits en 2018.

Pour acheminer les produits, le transport des produits provenant de partout dans le monde conduit à une très forte augmentation des émissions atmosphériques par le trafic aérien et routier. Pour assurer la livraison 24h, Amazon a augmenté le trafic aérien de 29% entre 2018 et 2019 aux Etats-Unis.

Pièce(s) jointe(s) :

---

Numéro : 70      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 13:04      Observation déposée par email :       Modéré :

Observation : Pour les raisons suivantes, nous demandons à ce que ce projet soit abandonné :

- Augmentation du trafic routier :

La construction et l'exploitation de la base logistique sur le parc d'activité de l'ancienne raffinerie de Petit-Couronne va indéniablement et considérablement impacter le trafic routier de la zone concernée et y associer des nuisances non prises en compte par le porteur de projet.

Ce projet soumis à la présente enquête publique concerne un entrepôt d'une surface de 160 500 m<sup>2</sup> réparti sur 3 niveaux nommé BVA2. Deux autres entrepôts de 30 225m<sup>2</sup> (nommés RMP2 et RMP3) sont complémentaires du premier et pour l'heure non-soumis à enquête publique.

Selon les éléments mis à disposition du public et d'après le dossier de la MRAE datant de mai 2020, nous constatons que le trafic estimé par jour serait de 1250 mouvements de poids lourd, environ 46 mouvements d'utilitaires et de 7100 véhicules léger. L'augmentation générée du trafic routier reviendrait à multiplication du trafic entre 1,5 et 8 fois celle d'aujourd'hui sur les axes les plus proches.

Comme le rappelle la MRAE dans son avis, la pollution de l'air liée au trafic serait 3 fois supérieure à celle annoncée par le porteur du projet, même sans compter les véhicules poids lourds qui pourtant parcourront des distances plus importantes et sans compter l'accumulation des nuisances associées aux autres projets alentours. Une augmentation considérable loin d'avoir été suffisamment prise en compte par le porteur de projet et loin d'être en adéquation avec des perspectives de diminution de la pollution de l'air et des impacts climatiques associés à de tels émissions de CO<sub>2</sub>.

Malgré les aménagements de voiries proposés, il semble évident à la vue d'une telle augmentation et également d'après le dossier de la MRAE que le trafic subira des congestions importantes notamment pendant les pics d'activités, sur certains axes déjà congestionnés et aux heures de pointes, génératrice de pollutions et de nuisances supplémentaires.

En plus de l'aggravation manifeste de la qualité de l'air et la congestion routière, les autres nuisances associées à l'augmentation du trafic, qu'elles soient sonores, sanitaires ou qu'elles provoquent l'augmentation d'accident dans la zone, n'ont pas ou peu été étudiées et dans tous les cas sont sous-évaluées au regard des arguments soulevés précédemment.

Aucune mesure compensatoire liée à ces émissions n'ont été proposées par le porteur de projet, ni même de propositions pour diminuer les nuisances occasionnées.

Qui plus est, le projet soumis à cette enquête exclut directement le recours au ferroutage et au transport fluvial, moins polluants et prévus à l'origine par les collectivités dans cette zone qui a les infrastructures nécessaires. Le pétitionnaire choisit donc délibérément de privilégier des transports polluants.

Ces nuisances n'ont également pas été suffisamment évaluées en addition avec celles générées par les autres projets en activité ou à venir aux alentours de la zone en question, ce qui ne permet pas d'avoir une vision globale des impacts générés.

Surtout les nuisances n'ont pas été suffisamment évaluées en lien avec les 2 autres projets à venir sur le parc d'activité (RMP2 et RMP3) qui ne font pas parti de cette enquête publique. Si quelques éléments sur leur impact ont été transmis, ils semblent particulièrement sous-évalués car malgré leur plus petite taille, stockent à eux deux la même quantité de produits voire le double en tonnage de celle de BVA2 (114 000m<sup>3</sup> chacun pour un poids des marchandises de 46 200 tonnes, contre 197 610m<sup>3</sup> pour un poids de 34 000 tonnes pour BVA2). Par conséquent, si ces deux projets voient également le jour et une fois arrivés à leur pleine capacité, l'impact en terme de trafic des 3 projets cumulés semblerait doubler à minima et avec lui les nuisances associées.

Par conséquent, il est impensable de délivrer une autorisation environnementale en séparant ces 3 projets qui sont interdépendant, pour lesquels nous n'avons qu'une vision partielle de l'activité de deux d'entre eux et alors même que le projet BVA2 a un impact considérable, qui plus est mal évalué par le porteur de projet et pour lesquels aucune compensation ou réduction des nuisances n'a été proposée.

Enfin, aucune consultation n'a été menée auprès de la population afin de savoir ce qui serait souhaité par les habitants et habitantes en lieu et place de l'ancienne raffinerie. Aujourd'hui, seul un projet à fort impact pour leur environnement nous est proposé sans consultation préalable.

Pour toutes ces raisons, nous demandons l'abandon de ce projet.

-Impact sur la santé des travailleurs

Ce projet, situé sur le site d'une ancienne raffinerie Pétroplus pour laquelle des travaux de dépollution ont été menés par l'entreprise Valgo pose toujours la question de la pollution encore en place sur la zone en question et de son impact futur sur la santé des travailleurs et travailleuses de BVA2.

En effet, nous observons en l'état que n'a pas été mis en place d'état des lieux des pollutions résiduelles et des composés organiques volatils en place sur le site aujourd'hui. Aucune clarification de la nature des sols pollués, les modalités de leur prise en compte et leur gestion n'est envisagée dans le projet. Gazeley partant du principe qu'il s'agissait de l'affaire de Valgo.

De plus, aucun suivi n'a été prévu concernant l'impact sur la santé humaine de ce projet proposé aujourd'hui par Gazeley et donc aucune garantie n'est précisée sur les risques encourus pour ses employés pendant les travaux, à l'ouverture et durant toute la durée de l'exploitation du site.

En réalité si aucun état des lieux n'est fait, ni aucune continuité dans la prise en compte de ces risques, il semble contre-indiqué, voire extrêmement risqué de délivrer l'autorisation environnementale à un exploitant dont le projet pourrait avoir des conséquences sanitaire et de pollution plus large sur la zone en question.

Pour cette raison nous demandons l'abandon du projet.

- Augmentation des volumes de production :

La demande d'autorisation environnementale vise à accueillir la construction d'un entrepôt stockant 197 610 m<sup>3</sup> de marchandises soit 34 000 tonnes. Le projet contient cependant 2 autres locaux, non-soumis à cette enquête publique qui ont également une capacité de stockage chacun de 114 000 m<sup>3</sup> de marchandises soit 46 200 tonnes. Ce projet aurait donc pour conséquence d'accroître considérablement les volumes de production et notamment de marchandises provenant du monde entier, comme c'est le cas pour les entreprises de e-commerce, qui ont un impact environnemental considérable en terme d'émissions de GES.

Selon l'INSEE 92,5% des produits électroniques sont importés et 80% pour le textile(1). 57% des émissions totales de la France sont des émissions importées (liées à la fabrication et au transport de ces produits à l'étranger). Ces émissions continuent d'augmenter et absorbent les réductions achevées sur le territoire en 2018 (2). La fabrication et le transport des produits textiles et électroniques représentent un quart des émissions importées de la France(3). Un projet d'une telle ampleur n'est donc pas compatible avec la stratégie nationale bas carbone de la France(4) ainsi qu'aux deux derniers rapport du HCC (5) en la raison qu'il génère la production et l'importation de marchandises responsables d'un quart de nos émissions importées. Ceci dans un contexte où les niveaux d'inventaires de produits manufacturés sont déjà très élevés et atteignaient déjà 9% dans la filière textile en 2014 (6).

Ces arguments sont notamment rappelés en partie par la MRAE, qui indique dans son dossier que les estimations d'émissions énoncées par Gazeley ne prennent pas en compte l'impact généré par le stockage de 330 000 colis par jour et ajoute "contrairement à ce qui est évoqué [dans l'étude d'impact de Gazeley], l'activité logistique de e-commerce n'apparaît pas favoriser résolument les circuits-courts".

Elle indique également au pétitionnaire la nécessité de mener une évaluation de l'empreinte carbone des produits stockés dans l'entrepôt qui n'est toujours pas réalisé alors qu'il s'agirait, de loin le poste d'émission de GES le plus important du projet.

Par conséquent, en sachant l'impact environnemental de l'activité de l'exploitant, nous ne pouvons qu'être défavorable à la délivrance de son permis de construire et de son autorisation environnementale.

## - Destruction d'emplois

Le projet concerné par cette enquête publique étant un projet de e-commerce. Entreprises qui ont la particularité d'employer 2 à 3 fois moins d'employés pour le même niveau de marchandise vendues (7).

La concurrence agressive du e-commerce et de l'ultra low cost depuis plusieurs années a eu raison de nombres d'enseignes du commerce non alimentaire. Précipitée par la fermeture imposée pendant le confinement, Conforama, Naf Naf, André, la Halle, Célio, Orchestra, Camaieu sont désormais en procédure de sauvegarde. Jusqu'à 26 000 emplois sont menacés dans le secteur en 2020.

L'autorisation d'un projet de e-commerce de cette taille reviendrait ainsi à aggraver la crise dans le secteur du commerce non alimentaire, en détériorant encore l'environnement concurrentiel des enseignes en procédure de sauvegarde. Cela enverrait un signal négatif au marché et menacerait les procédures de reprise, les nouvelles demandes de prêts bancaires et in fine le maintien des emplois.

L'e-commerce, détruirait ainsi 2,2 à 4,5 emplois détruits pour 1 emploi créé (8) (9). Aux Etats-Unis, la retail Apocalypse engendrée par le développement rapide du e-commerce a provoqué la destruction nette de 270 000 emplois entre 2002 et 2016 (10) et la fermeture de 56 000 magasins entre 2008 et 2020 entraînant à son tour la destruction nette de 670 000 emplois (9). Les analystes économiques attribuent explicitement ces fermetures au développement du e-commerce et estiment que le développement du e-commerce pourrait provoquer la fermeture de 75,000 magasins supplémentaires d'ici 2026 (11). Le même phénomène est en cours au Royaume Uni, avec la destruction de 13 000 emplois en 2018 (12).

En reprenant les chiffres des destructions d'emplois occasionnées par le e-commerce, à lui seul, ce projet pourrait occasionner entre 4600 et 9500 destructions d'emplois dans le commerce physique.

L'autorisation de ce projet aurait donc pour conséquence de créer des friches commerciales ailleurs, en détruisant des emplois dans un secteur en difficulté dû à la surcapacité commerciale en France.

D'autant plus que sans avoir de certitudes sur l'identité de l'exploitant, il n'existe aucune garantie qui permette d'assurer que l'entrepôt trouvera in fine un exploitant, dans une période de crise aiguë du commerce non alimentaire. La construction du projet pourrait générer une friche commerciale inexploitée pendant plusieurs années, alors que l'avenir de la zone aurait pu se faire de manière concertée avec les habitants. Le risque pour un projet aussi impactant pour un territoire est donc démesuré.

Pour toutes ces raisons nous demandons à ce que ce projet soit abandonné.

-----  
Sources :

1 : Insee, Le « made in France » : 81 % de la consommation totale des ménages, mais 36 % seulement de celle des biens manufacturés, 05 juin 2019

2 : Haut Conseil Pour le Climat, Rapport 2020

3 : ADEME, Dossier de presse : La face cachée des objets : vers une consommation responsable, septembre 2018.

4 : "diminuer les émissions liées à la consommation de biens et services, qu'ils soient produits sur le territoire national ou importés, y compris les émissions liées aux transports internationaux" : Ministère de la transition écologique et solidaire, Stratégie nationale bas carbone, mars 2020, p. 12

5 : i care & consut, Selon le Haut Conseil pour le Climat, le rythme de baisse annuelle des émissions de GES de la France doit tripler d'ici 2025, 3 juillet 2019

6 : Agence du don en nature et Ademe, ÉTUDE SUR LE GASPILLAGE NON- ALIMENTAIRE: MIEUX CONNAÎTRE LES INVENDUS NON -ALIMENTAIRES POUR MIEUX LES GÉRER, avril 2014

7 : Mounir Mahjoubi, Amazon: vers l'infini et pôle emploi, novembre 2019

8 : Mounir Mahjoubi, Vers l'infini et pôle emploi, novembre 2019;

9 : The view, Retail in the U.S. : towards destructive destruction,  
[https://www.eulerhermes.com/content/dam/onemarketing/ehndbx/eulerhermes\\_com/en\\_gl/erd/publications/pdf/20200122theviewretail.pdf](https://www.eulerhermes.com/content/dam/onemarketing/ehndbx/eulerhermes_com/en_gl/erd/publications/pdf/20200122theviewretail.pdf), janvier 2020

10 : Service économique de l'ambassade de France aux Etats-Unis, L'impact du e-commerce sur les commerces physiques aux Etats-Unis, 2017

11 : CNN Business, More than 9,300 stores closed in 2019

12 : Eurofund, Amazon's expansion in Europe, 21 mai 2019

Pièce(s) jointe(s) :

---

**Numéro :** 71      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 13:22      Observation déposée par email :       Modéré :

Observation : A l'attention du commissaire enquêteur,

Les plateformes commerciales comme Amazon sont incompatibles avec la transition écologique de notre économie car elles entraîneront l'importation de plus d'1,3 milliard de produits supplémentaires en France.

Pour assurer la livraison 24h, Amazon a augmenté le trafic aérien de 29% entre 2018 et 2019 aux Etats-Unis. Je ne souhaite pas que ce type de livraison soit pratiqué en France car le transport aérien est le mode de transport le plus polluant.

Une plateforme Amazon détruit 2 à 3 fois plus d'emplois qu'elle n'en crée.  
De plus, 98% des vendeurs des places de marché d'Amazon fraudent la TVA, pour un déficit supérieur à 1,5 milliard d'euros en 2019.

Enfin, 78 % des français sont favorables au moratoire sur les entrepôts de e-commerce et les zones commerciales en périphérie.

Je me joins donc à la demande de la Convention Citoyenne pour le climat et demande un moratoire pour :

- lutter contre le changement climatique
- préserver les emplois
- lutter contre l'évasion fiscale

Pièce(s) jointe(s) :

---



**Numéro :** 72      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 13:35      Observation déposée par email :       Modéré :

**Observation :** M. Philippe Breton,

Je viens de parcourir l'ensemble des observations disponibles en ligne relatives à la "Demande d'autorisation d'exploiter une base logistique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et la demande de permis de construire une base logistique, située parc d'activité de l'ancienne raffinerie - voie n°3 – Petit-Couronne".

Le constat est simple :

- l'enquête à été ouverte le 26/08/2020 comme en atteste la première observation "test" que vous avez déposée à 9h26.
- La fermeture de l'enquête et prévue le 25/09/2020 soit 30 jours plus tard.
- les premiers commentaires ont ensuite été déposés à partir du 22/09/2020 soit 27 jours plus tard.
- A partir de cette date (22/09/2020), 70 observations ont été déposées en seulement 2 jours.

Comment expliquez vous l'omerta qui a régné autour de cette consultation publique pendant les 27 premiers jours après son ouverture alors que nous concitoyens on manifestement beaucoup de choses à dire sur le sujet ? N'est-il pas de votre devoir Monsieur le commissaire enquêteur de récolter de manière objective l'avis de la population sur de sujet qui concerne tous les citoyens ?

Veillez agréer M. Philippe Breton à l'expression de mes respectueuses salutations bien qu'elles soient un peu desabusées.

Pièce(s) jointe(s) :

---

**Numéro :** 73      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 14:19      Observation déposée par email :       Modéré :

**Observation :** Je suis contre le projet d'implantation d'Amazon.  
Il y a pleins de créateurs, de commerçants qui ont du fermer à cause d'Amazon. C'est une entreprise qui n'investit pas dans l'écologie, qui ne respecte pas certaines règles.  
Il n'y a plus de contact entre les gens et les commerçants avec ce type de plateforme.

**Pièce(s) jointe(s) :**

---

**Numéro :** 74      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 14:32      Observation déposée par email :       Modéré :

Observation : C'est avec stupéfaction que je prends connaissance in extremis de cette enquête dite "publique", par l'intermédiaire d'une association. Pas de publicité depuis la fin du mois d'août ! A croire qu'il y a une volonté d'ouvrir un boulevard à Amazon en évitant toutes contestations et toute mobilisation ! Je m'oppose à l'implantation d'Amazon à Petit-Couronne pour trois grandes raisons.

- Les commerçants de Rouen et alentours, déjà tellement fragilisés, seront écrasés par ce géant qui paiera moins d'impôts qu'eux. Veut-on leur mort ?
- Cela se traduira par des pertes d'emplois. Rien n'est moins sûr qu'ils seront compensés par les emplois créés par Amazon. Quant aux salariés d'Amazon, on sait qu'ils souffrent de conditions de travail déplorables (cadences, pauses, salaires) dénoncées par les syndicats. Le chantage à l'emploi, qui ne manquera pas de se produire, n'est pas recevable.
- Dernière raison : notre planète souffre de la surproduction, de la surconsommation et de leurs conséquences (production, transports aériens et routiers, sans compter les déchets !). Elle étouffe ! Cela n'a pas de sens de perpétuer un modèle qui nous mène dans le mur ! C'est absurde !

Pièce(s) jointe(s) :

---

**Numéro :** 75      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 14:39      Observation déposée par email :       Modéré :

Observation : Ouvrir de nouveaux entrepôts de e-commerce va aggraver la surproduction.

éviter de l'impôt, sur le revenu mais aussi de la TVA, environ 1,5 milliard d'euros de TVA fraudée sur Amazon en 2019.  
Les places de marché fraudent la TVA

La livraison rapide provoque l'accroissement du transport aérien.

La livraison rapide provoque l'accroissement du transport aérien.

La Convention Citoyenne pour le Climat a entendu inclure le moratoire sur les entrepôts de e-commerce

Pièce(s) jointe(s) :

---

**Numéro :** 76      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 14:50      Observation déposée par email :       Modéré :

**Observation :** Je suis opposé à l'installation d'Amazon sur le territoire de Petit-Couronne.  
L'installation prévue d'Amazon et d'autres géants du e-commerce entraînerait la commercialisation d'environ 1.3 milliards de produits supplémentaires par an en France d'ici 2021.Or, pour respecter l'accord de Paris, et éviter la catastrophe climatique annoncée et déjà en cours, il faudrait diviser par 10 les ventes de textile neuf et par 3 les ventes d'électroniques dans notre pays.  
L'emploi : malgré les promesses d'Amazon, on estime que pour un emploi créé par Amazon, ce sont plus de 2 qui disparaissent dans les petits commerces  
Fiscalité : la fraude à la TVA par les vendeurs des places de marché de Amazon et de C-discount est estimée à environ 1.5 Milliards d'euros par an, soit le déficit de l'hôpital public

**Pièce(s) jointe(s) :**

---

**Numéro :** 77      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 15:01      Observation déposée par email :       Modéré :

**Observation :** Je suis contre ce projet qui va à l'encontre d'un virage que l'agglomération et l'ensemble de la société doit prendre!  
il s'agit bien d'un choix de société que les hommes doivent opérer, en tenant compte des erreurs du passé : moins de transport internationaux et nationaux, cesser la surproduction, diminuer les emballages..., consommer local et mieux, vivre avec moins de nuisances, choisir un environnement qui troque le béton contre des parcelles végétales, créer ou maintenir un emploi durable local respectueux et valorisant pour les employés ...

Amazon est l'OPPOSÉ de ce bon sens ! Sans compter l'évasion Fiscale qu'elle pratique, Son non respect des droits du travail, son évitement en général de ses responsabilités

Que deviendront nos routes inondées par les camions de livraison tant vers l'A13 que vers la Sud trois et Rouen, que deviendront nos routes aux alentours de Petit Couronne, au bord de Seine ? quelle pollution supplémentaire devront nous respirer dans les fumées d'échappements ?

**Pièce(s) jointe(s) :**

---

**Numéro :** 78      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 15:36      Observation déposée par email :       Modéré :

**Observation :** Nous sommes en situation d'urgence contre le réchauffement climatique.  
Il est inconcevable d'artificialiser encore des terres pour des surfaces commerciales.  
Qui plus est, pour une structure qui détruit des emplois, participe au mal vivre et ne paie qu très peu d'impôts.

**Pièce(s) jointe(s) :**

---

**Numéro :** 79      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 15:42      Observation déposée par email :       Modéré :

Observation :

Je m'oppose à ce projet destructeur, pour les raisons suivantes :

## Climat

- Ces plateformes géantes de e-commerce sont incompatibles avec la transition écologique de notre économie car elles entraîneront l'importation de plus d'1,3 milliard de produits supplémentaires en France.
- La fabrication et le transport des produits textiles et électroniques représentent près du quart des émissions importées en France (environ 10% des émissions totales). L'industrie textile, à elle seule, est le quatrième émetteur mondial de gaz à effet de serre mondial.
- Pour respecter l'accord de Paris (maintenir le réchauffement climatique à + 1,5°C) et réduire la catastrophe climatique en cours, il faudrait d'ici 2030 diviser par 10 les ventes de textile neuf et par 3 les ventes d'électroniques.  
Alors que 39 vêtements et 13 produits électriques et électroniques par habitant ont été commercialisés en 2019 en France !
- Pour assurer la livraison 24h, Amazon a augmenté le trafic aérien de 29% entre 2018 et 2019 aux Etats-Unis.

## Emploi et dumping

- Ces plateformes détruisent 2 à 3 fois plus d'emplois qu'elles n'en créent.
- L'e-commerce a provoqué la destruction nette de 270 000 à 300 000 emplois en 10 ans aux Etats-Unis. 75 000 magasins supplémentaires vont fermer d'ici 2026. Au Royaume-Uni : 13 000 emplois disparus dans le commerce en 2018.
- En France : le e commerce non alimentaire va probablement détruire 26 000 emplois en 2020.
- Les PME françaises ne représentent que 4,7% des vendeurs tiers d'Amazon.fr.
- Les acteurs de la vente en ligne pratiquent un dumping sur les prix avec la réduction du besoin en main d'œuvre pour le même niveau de service que la vente en magasin.

## Surproduction et surconsommation

- En France, Amazon est déjà 1er distributeur de produits électroniques et 1er distributeur en ligne de produits textiles. Elle veut doubler sa surface de stockage, donc son activité, d'ici 2021, avec 11 nouveaux entrepôts et centres de tri.
- Amazon a commercialisé 15 milliards de produits dans le monde en 2018.
- Les 101 millions de clients « Prime » d'Amazon consomment deux fois plus que des clients normaux et ont commandé 6,16 milliards de produits en 2018. Le « prime » est un service payant, les clients ont donc tendance à rentrer dans des logiques de rentabilisation et sont abreuvés d'offres promotionnelles sur les produits et de la livraison gratuite en 24h !



## Artificialisation des sols

Un entrepôt de e-commerce artificialise en moyenne 3 fois plus d'espace qu'une zone commerciale.

## Fraude fiscale

- 98% des vendeurs des places de marché d'Amazon et C Discount fraudent la TVA, pour un déficit supérieur à 1,5 milliard d'euros en 2019 !

- Amazon évite l'impôt sur les bénéfices : au total Amazon aurait payé moins de 100 millions d'euros d'impôts en France en 2017, pour un chiffre d'affaire estimé à 6,5 milliards environ.

## Démocratie

78 % des français sont favorables au moratoire sur les entrepôts de e-commerce et les zones commerciales en périphérie.

Nous nous joignons à la demande de la Convention Citoyenne pour le climat et demandons un moratoire pour :

- lutter contre le changement climatique et l'artificialisation des sols
- préserver les emplois
- lutter contre l'évasion fiscale
- éviter le dumping européen

Pièce(s) jointe(s) :

---

**Numéro :** 80      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 15:52      Observation déposée par email :       Modéré :

Observation : Je m'oppose fermement à ce projet.

Pièce(s) jointe(s) :

---

**Numéro :** 81      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 15:55      Observation déposée par email :       Modéré :

Observation :  
Le projet de l'entrepôt Amazone sur le site de Pétroplus à Petit Couronne est incompatible avec l'accord de Paris sur le climat.  
Amazone détruit des emplois, détruit les droits des travailleurs et la démocratie.  
Amazone favorise la surconsommation, incompatible avec l'accord de Paris sur le climat.  
Amazone ne paie pas tous les impôts qu'il devrait payer. Amazone pratique la fraude fiscale.  
Je demande un moratoire pour :  
- lutter contre le changement climatique et l'artificialisation des sols  
- préserver les emplois  
- lutter contre l'évasion fiscale  
- éviter le dumping européen  
Je demande que ce projet soit reporté jusqu'à ce qu'une étude indépendante aie été menée.

Pièce(s) jointe(s) :

---

**Numéro :** 82      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 15:55      Observation déposée par email :       Modéré :

**Observation :** Je m'oppose a l'implantation de la société amazon sur l'ancien site de petroplus car elle va considérablement augmenter la pollution sonore dû au incessant passage de camions et leurs buzzer de marche arrière qui vont s'entendre de très loin

**Pièce(s) jointe(s) :**

---

**Numéro :** 83      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 16:06      Observation déposée par email :       Modéré :

**Observation :** Je demande le rejet de ces demandes d'autorisation destinées à l'implantation d'Amazon sur la métropole rouennaise. Les impacts environnementaux, sociaux et fiscaux de ce projet sont en effet tout à fait inconciliables avec les enjeux de transition écologique et sociale auxquels nous devons apporter des réponses radicales et urgentes.

Ces plateformes géantes de e-commerce sont incompatibles avec la transition écologique, car elles entraîneront l'importation de plus d'1,3 milliard de produits supplémentaires en France. Elles encouragent la surproduction et la surconsommation.

Amazon a commercialisé 15 milliards de produits dans le monde en 2018. Les 101 millions de clients « Prime » d'Amazon consomment deux fois plus que des clients normaux et ont commandé 6,16 milliards de produits en 2018.

Ces plateformes génèrent un trafic aérien, de PL et de camionnettes et une augmentation inacceptable des nuisances, de la pollution atmosphérique, des émissions de GES. Pour assurer la livraison 24h, Amazon a augmenté le trafic aérien de 29% entre 2018 et 2019 aux États-Unis.

Un entrepôt de e-commerce artificialise en moyenne 3 fois plus d'espace qu'une zone commerciale, alors que l'on sait qu'il nous faut dès à présent viser le "zéro artificialisation nette", pour lutter contre le dérèglement climatique, le risque d'inondation, l'effondrement de la biodiversité.

Ces plateformes détruisent 2 à 3 fois plus d'emplois qu'elles n'en créent. L'e-commerce a provoqué la destruction nette de 270 000 à 300 000 emplois en 10 ans aux États-Unis, 75 000 magasins supplémentaires vont fermer d'ici 2026. Au Royaume-Uni, 13 000 emplois ont disparu dans le commerce en 2018. En France, le e-commerce non alimentaire va probablement détruire 26 000 emplois en 2020.

Les PME françaises ne représentent que 4,7% des vendeurs tiers d'Amazon. De plus, les acteurs de la vente en ligne pratiquent un dumping sur les prix avec la réduction du besoin en main d'œuvre pour le même niveau de service que la vente en magasin.

La qualité des emplois proposée par Amazon est très dégradée - faibles salaires, recours massif à l'intérim, conditions pénibles provoquant burn-out et maladies professionnelles - si bien que le turn-over des salariés est très important, ce qui épuise rapidement le bassin d'emploi local et oblige à recruter de plus en plus loin du site pour pourvoir les postes.

En matière fiscale, 98% des vendeurs des places de marché d'Amazon et C Discount fraudent la TVA, ce qui représente un déficit estimé supérieur à 1,5 milliard d'euros en 2019 !

Amazon évite l'impôt sur les bénéfices en déclarant son CA dans des paradis fiscaux. Amazon aurait payé moins de 100 millions d'euros d'impôts en France en 2017, pour un chiffre d'affaire estimé à 6,5 milliards environ.

Comme 78 % des français, je suis favorable au moratoire sur les entrepôts de e-commerce et les zones commerciales en périphérie réclamé par la Convention Citoyenne pour le climat.

Pièce(s) jointe(s) :

---

**Numéro :** 84      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 16:09      Observation déposée par email :       Modéré :

**Observation :** Je m'oppose a ce projet! Mauvaise conditions de travail, surconsommation ... Cette multinationale ne défend pas des valeurs favorisant la protection humaine et environnementale dont notre société à bien besoin pourtant!!!!

**Pièce(s) jointe(s) :**

---

**Numéro :** 85      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 16:21      Observation déposée par email :       Modéré :

**Observation :** Il y a déjà 9 entrepôts Amazon sur le territoire métropolitain.  
C'est suffisant.

J

e suis favorable au moratoire sur les entrepôts de e-commerce et les zones commerciales en périphérie des villes qui contribuent à l'artificialisation des sols, à l'augmentation de la circulation automobile et qui vident les centres villes, transformant leurs rues en litanie de vitrines aveugles.

Je suis contre la création d'emplois où de nouveaux esclaves devraient se féliciter de "travailler quand-même, c'est mieux que rien" , au profit d' un gérant d'entrepôts aux prétentions mondiales : Jeff Bezos.

Pour ces raisons, je suis totalement opposée à l'implantation de cette "usine d'empaquetage" sur le parc d'activité de l'ancienne raffinerie, voie n° 3, à Grand Couronne

Pièce(s) jointe(s) :

---

**Numéro :** 86      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 16:27      Observation déposée par email :       Modéré :

Observation : Bonjour,  
je souhaite faire part de mon opposition au projet d'implantation d'un centre logistique de e-commerce sur ce site.  
En effet les études ont montrées que pour la création d'une poignée d'emplois à faible valeur ajoutée, bien plus d'emplois sont détruits dans le commerce de proximité.

L'automatisation croissante de la logistique réduira le nombre d'emplois sur site.  
De manière concomitante la fermeture des commerces de proximité dévitalisera les centres villes et y fera par conséquent augmenter l'insécurité.

Pièce(s) jointe(s) :

---



**Numéro :** 87      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 16:39      Observation déposée par email :       Modéré :

**Observation :** Je suis opposée à ce projet d'installation d'un entrepôt Amazone sur le site de Pétroplus à Petit Couronne. Ce projet est incompatible avec l'accord de Paris sur le climat. L'expérience montre que ces projets sont de fausses bonnes idées pour relancer l'économie locale, ils détruisent les emplois, affecte le climat, c'est tout le territoire qui va souffrir des conséquences pour un seul bénéficiaire. La création d'emploi est un leurre, ce sont des emplois précarisés avec des conditions de travail déplorables, les autres sites Amazone de la métropole peuvent en témoigner.  
Sans parler des arrangements d'Amazone avec les impôts ainsi que la surconsommation qu'entraîne ce modèle de consommation.

Je demande un moratoire pour :  
- lutter contre le changement climatique et l'artificialisation des sols  
- préserver les emplois  
- lutter contre l'évasion fiscale  
- éviter le dumping européen

Je demande que ce projet soit reporté jusqu'à ce qu'une étude indépendante aie été menée.

Pièce(s) jointe(s) :

---

**Numéro :** 88      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 16:44      Observation déposée par email :       Modéré :

Observation : Bonjour,

Si les collectivités territoriales souhaitent encourager la fermeture des commerces locaux, alors l'installation d'AMAZON est une bonne idée.

Le transport, ici des colis, est connu comme étant le poste produisant le plus de gaz à effet de serre.

Nous sommes en pleine COP 21 de la Métropole. Souhaite-t-on réduire ou augmenter la production de gaz à effet de serre dans la métropole?

Si l'installation de la plate-forme était favorisée par certains, on pourrait proposer à Amazon de donner les invendus aux habitants de la Métropole puisque depuis peu je crois, AMAZON n'a plus le droit de détruire les objets invendus comme il l'a fait tous les ans pendant de nombreuses années.

Cordialement  
C. Cleren

Pièce(s) jointe(s) :

---

**Numéro :** 89      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 16:54      Observation déposée par email :       Modéré :

**Observation :** Non à l'implantation d'un e-commerce à Petit Couronne !  
- Ces plateformes géantes de e-commerce sont incompatibles avec la transition écologique de notre économie car elles entraîneront l'importation de plus d'1,3 milliard de produits supplémentaires en France.

L'industrie textile, à elle seule, est le quatrième émetteur mondial de gaz à effet de serre mondial.

- Ces plateformes détruisent 2 à 3 fois plus d'emplois qu'elles n'en créent.

Un entrepôt de e-commerce artificialise en moyenne 3 fois plus d'espace qu'une zone commerciale.

- Amazon évite l'impôt sur les bénéfices : au total Amazon aurait payé moins de 100 millions d'euros d'impôts en France en 2017, pour un chiffre d'affaire estimé à 6,5 milliards environ.

Nous nous joignons à la demande de la Convention Citoyenne pour le climat et demandons un moratoire pour :

- lutter contre le changement climatique et l'artificialisation des sols
- préserver les emplois
- lutter contre l'évasion fiscale
- éviter le dumping européen

Pièce(s) jointe(s) :

---

**Numéro :** 90      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 17:19      Observation déposée par email :       Modéré :

**Observation :** Les Vitrites de Rouen - Association des Commerçants et Artisans de Rouen s'opposent à ce projet qui serait catastrophique pour le commerce local rouennais : destruction des commerces de proximité et des emplois sur le long terme, des règles non appliquées concernant les taxes et impôts.

**Pièce(s) jointe(s) :**

---

**Numéro :** 91      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 17:28      Observation déposée par email :       Modéré :

**Observation :** Amazon est un géant qui exploite anormalement sont personnel (véritable négrier moderne), qui ne paie pas ses impôts à sa juste valeur en France (c'est un escroc!), et qui tue le commerce de proximité!  
Il ne faut pas l'accepter à Rouen, ni ailleurs!

**Pièce(s) jointe(s) :**

---

**Numéro :** 92      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 17:39      Observation déposée par email :       Modéré :

Observation : Je m'oppose au projet d'implantation d'Amazone.  
Merci de ne pas encombrer le peu d'air qu'il nous reste avec un trafic routier supplémentaire. Un an après la catastrophe Lubrizol, on ne veut plus subir la pollution atmosphérique.  
Rouen capitale du monde d'après, ce n'est pas compatible avec Amazone :  
- Amazone pratique l'optimisation fiscale  
- Amazone valorise les emplois précaires alors qu'il faut protéger les emplois qualifiés dans les commerces de proximité si on veut être capable de faire face aux changements économiques.

Pièce(s) jointe(s) :

---

**Numéro :** 93      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 17:48      Observation déposée par email :       Modéré :

Observation : Ce projet ne respecte pas les accords de Paris  
Il détruira des emplois de commerce et de qualité pour des emplois de mal travail  
Modèle basé 3 | exploitation des ressources planétaire et humaine  
L optimisation fiscale ne fera pas de recette

Pièce(s) jointe(s) :

---

**Numéro :** 94      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 18:04      Observation déposée par email :       Modéré :

**Observation :** L'activité qui prévoit d'être déployée me semble peu au service de l'intérêt général. Il me semble prioritaire de dédier des terrains et des moyens à relocaliser l'économie de notre métropole, plutôt que favoriser le transit de biens de consommation fabriqués à bas prix et au mépris de l'humain au bout du monde.

**Pièce(s) jointe(s) :**

---



**Numéro :** 95      **Date de dépôt :** 24/09/2020      **Heure de dépôt :** 19:28      **Observation déposée par email :**       **Modéré :**

**Observation :**

Comment accepter une entreprise américaine qui n'est gouvernée que par la cupidité boulimique de ses actionnaires, qui siphonne le commerce local, vide villes et villages en laissant les habitants sans emploi, qui pratique l'évasion fiscale, pressure les prix de ses fournisseurs et de ses clients, exploite à outrance les ressources et les personnes, y compris ses salariés, ne respecte pas l'accord de Paris, pratique une politique commerciale agressive et cruelle, gaspille les ressources en vendant sans éthique des produits dont certains saccagent la planète et/ou sont inutiles ou irrespectueux des droits humains élémentaires, pratique la course au big data en collectant et conservant sans notre accord explicite et souvent à notre insu des données personnelles pour en faire commerce, et qui globalement cherche le monopole et le contrôle du monde en visant à prendre un pouvoir supérieur aux états ? ...

Que faut il de plus pour s'y opposer ?

En sommes nous à vendre notre âme à Amazon, le plus puissant fleuve du monde qui ramène tout à lui ? Nos enfants ne nous pardonneront pas d'avoir saccagé la planète et de leur avoir laissé une société exsangue !

Sur le seul plan de l'énergie, la preuve en est que le porteur de projet ne répond pas à la demande de de la MRAE qui demande d'évaluer correctement l'impact carbone, et n'utilise que 30 % de la surface de sa toiture pour le photovoltaïque !

Il est en outre étonnant que très peu de personnes connaissent l'existence de cette enquête pourtant si déterminante pour notre avenir commun.

**Pièce(s) jointe(s) :**

---

**Numéro :** 96      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 19:35      Observation déposée par email :       Modéré :

Observation : Ce projet est critiquable à plusieurs titres.  
1- L'activité s'implante sur un site fortement pollué ; il ne semble pas opportun d'y développer une structure qui suppose une forte présence de personnels avec un impact sur leur santé qui ne peut être écarté.  
2- L'activité logistique projetée est négative par ses conséquences sur le commerce de proximité qu'elle détruira progressivement.  
3- Sur le plan financier, cette implantation n'est rendue possible que par un fort appui public, finalement à la charge des citoyens.  
4- Enfin, les flux de transport qu'elle génère ont un impact fort sur la tranquillité des populations et sur le bilan global carbone sur lequel la France est engagée.  
Je suis donc fortement opposé à l'aboutissement de ce projet destructeur.

Pièce(s) jointe(s) :

---

**Numéro :** 97      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 21:16      Observation déposée par email :       Modéré :

Observation : Bonsoir,

Au regard des difficiles conditions de travail que connaissent les salariés de ces activités, il est difficile de comprendre une telle implantation. Pour dire les choses autrement, peut-on tout accepter au nom de l'emploi ? Répondre de façon positive laisse la porte ouverte à un bien triste avenir. Ayons un peu de courage et refusons cette implantation !

Pièce(s) jointe(s) :

---

**Numéro :** 98      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 22:05      Observation déposée par email :       Modéré :

Observation : Enquête publique site Pétroplus à Petit Couronne

Monsieur le commissaire enqu?teur,  
Je m'oppose ? ce projet parce qu'il est n?faste au commerce du centre ville de ROUEN.  
Je suis le directeur de l'?tablissement SCARLETT 28 All?e E.DELACROIX 76000 ROUEN.  
Merci de prendre en consid?ration mon avis avec mes sinc?res salutations  
Jos? ORTUZAR  
SCARLETT  
UID 50158

Pièce(s) jointe(s) :

---

**Numéro :** 99      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 22:28      Observation déposée par email :       Modéré :

**Observation :** Une plateforme logistique de cette ampleur ne répond pas au besoin de relocalisation du commerce. La crise du Covid et le confinement ont bien mis en évidence la place du transport de conteneurs venant de Chine à la fois dépendance et risque.  
Cette plateforme est basée sur un modèle où les ressources sont illimitées ce qui n'est pas le cas de notre planète.  
Les emplois promis ne sont pas à la hauteur des emplois détruits par ce type de commerce, et ce n'est pas mystère que les conditions de travail y sont très difficiles malgré la modernité des lieux.

**Pièce(s) jointe(s) :**

---

**Numéro :** 100      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 22:30      Observation déposée par email :       Modéré :

Observation : NON à ce projet de plateforme AMAZON

- incompatible avec la transition écologique de notre économie
- artificialisation des sols,
- destruction des emplois locaux par le e-commerce, dumping sur les prix
- concurrence déloyale des commerces, stratégie des ventes à perte
- fraude fiscale, évitement des impôts, de la TVA
- recours à des sociétés écrans
- recours à l'emploi précaire, cadences de travail exacerbées,
- incitation à la délation
- licenciements abusifs

STOPPER AMAZON DANS SA PROGRESSION TENTACULAIRE

NON à la SURPRODUCTION

Pièce(s) jointe(s) :

---

**Numéro :** 101      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 22:30      Observation déposée par email :       Modéré :

**Observation :** c'est par hasard, en parcourant le site de la Métropole que j'ai découvert le projet de l'entrepôt Amazon sur la friche de Petroplus à Petit Couronne.

Amazon détruit des emplois plus qu'il n'en crée, son activité fait augmenter le trafic routier local déjà bien saturé ( +1000 à 2000 camions/jour)

Son activité est contraire au commerce de proximité qui crée des liens et des emplois locaux.

Pour ces raisons environnementales et sociales, je suis foncièrement opposée à ce projet contraire à l'urgence climatique.

**Pièce(s) jointe(s) :**

---

**Numéro :** 102      Date de dépôt : 24/09/2020      Heure de dépôt : 23:38      Observation déposée par email :       Modéré :

**Observation :** Bonjour,

Pour ma part, je trouve ce projet très intéressant et tout à fait sensé au regard de l'urbanisme et de la réglementation :

1/ C'est un entrepôt à étages, qui, pour la même surface de travail prend 3 fois moins de terrain que les entrepôts de la grande distribution que l'on voit en bordures des autoroutes. Cela fait bien longtemps que certains pays anglo-saxons ou asiatiques ont adopté ce modèle. Des entrepôts-usines, peu consommateurs d'emprise foncière, proches de leur bassin d'emploi.

2/ Son architecture est à mi-chemin entre un bâtiment tertiaire et une usine. On est loin de des entrepôts horribles de nos vieilles zones industrielles. Il s'insère parfaitement dans le paysage urbain de l'agglomération

3/ J'ai pris le temps de parcourir les dossiers environnementaux présentés : les dossiers sont complets, étayés, démontrent un grand professionnalisme de tous les acteurs, que ce soit Valgo qui a géré le démantèlement et la dépollution ou Gazeley qui a réellement étudié l'impact de ce projet. Contrairement à ce qui est dit ça et là, je ne vois rien de dangereux comme peuvent l'être les installations Lubrizol ou Butagaz qui sont de véritables bombes à retardement

4/ Les plans d'architecte montrent des locaux sociaux dont bien des industriels ou logisticiens devraient s'inspirer

5/ Enfin, il est prévu une certification BREEAM Very Good, véritable label de conception, construction et d'exploitation au bénéfice des salariés, que l'on ne voit que trop rarement dans les autres projets logistiques

Arrêtons de parler de logistique polluante, sans création de valeur et sans emplois, ce projet est l'exemple même de la nouvelle industrie française ! Depuis plus de 30 ans, nous voyons nos usines se fermer une à une... que veulent les détracteurs du projets ??? Un territoire sans projets, avec des commerçants de ville attendant les clients qui ne viendront plus puisque le chômage aura réduit leur pouvoir d'achat ?

Ce géant américain fait peut-être peur, mais il investit massivement dans notre économie, recrute et paye des taxes à nos collectivités.

L.J.

Pièce(s) jointe(s) :

---